



L'EUROPE EN RÉGION

Informations et Echanges sur la politique de cohésion et son avenir

Comité de suivi du 17 avril 2025



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

L'avenir du budget européen

Contexte

- Nouvelles priorités: défense, sécurités (au sens large) et compétitivité
- déficits publics = Les Etats voudront $\searrow$ leurs contributions
- remboursement de l'emprunt 2028

Communication du 11 février de la Commission européenne

Post 2027 : un budget « *plus simple, plus efficace et plus flexible* ».

1. Un plan pour chaque Etat
2. Un Fonds européen de compétitivité
3. Un financement rénové de l'action extérieure



Programme in next MFF		Programme/strand in the current MFF	
National Plan - "name to be defined"	Pre-allocated / shared management part	European Regional Development Fund Cohesion Fund European Social Fund + Just Transition Fund Social Climate Fund (ending in 2032) Modernisation Fund - could be left out as currently ending in 2030 LIFE programme - 'Nature and Biodiversity' strand European Maritime, Fisheries and Aquaculture Fund European Agricultural Fund for Rural Development European Agricultural Guarantee Fund - could be subject to specific treatment Asylum, Migration and Integration Fund* Border Management and Visa Instrument* Internal Security Fund* Interreg	
	Not pre-allocated / direct management part	European Maritime, Fisheries and Aquaculture Fund direct management Employment and Social Innovation (currently direct management ESF+) European Urban Initiative (currently direct management ERDF) Interregional Innovation Investments (currently direct management ERDF) Thematic Facilities of the home affairs funds Single Market Programme - Food strand	
European Competitiveness Fund	Fundamental Research	Financial toolbox	Horizon Europe - Pillar I (Excellent Science)*
	Digital		Digital Europe Programme
	Clean Transition		Connecting Europe Facility - Digital
	Defence & Space		Innovation Fund
	Health & Biotech		LIFE programme (except 'Nature and Biodiversity')
			Space Programme
Global Europe Fund	Africa	Financial toolbox	Union Secure Connectivity
	Mediterranean		European Defence Fund
	Asia, Pacific, Latin-America		ASAP, EDIRPA
	Europe+		European Defence Investment Programme
	Global Affairs		EU4Health: Health promotion & disease prevention
Connecting Europe Facility - Transport, Military Mobility and Energy			Connecting Europe Facility - Transport and Military Mobility
Erasmus 2.0			Connecting Europe Facility - Energy
Creative Europe			Erasmus+
Citizens, Equality, Rights and Values			European Solidarity Corps
Union Civil Protection Mechanism +			Creative Europe
Single Market Programme			Citizens, Equality, Rights and Values
			Union Civil Protection Mechanism (RescEU)
			EU4Health: Health preparedness and response
			Single Market Programme (except 'SME competitiveness' and 'Food')



Conclusions du CAG du 28/03 sur le futur de la politique de cohésion

L'**objectif de cohésion économique, sociale et territoriale**, tel qu'il est défini dans les traités, est **au cœur du projet européen**. Les politiques et actions de l'UE devraient contribuer à la réalisation de cet objectif par la prise en compte de leur **dimension territoriale et leur coordination et avec la participation active des autorités nationales, régionales et locales et de leurs parties prenantes**.

Le **cadre du Semestre européen** devrait répondre régulièrement à l'objectif de convergence et, le cas échéant, à **sa dimension territoriale**, en plein partenariat avec les États membres.

Le rapport Letta, qui souligne qu'une **politique de cohésion efficace**, mise en œuvre de manière équilibrée dans l'ensemble de l'UE, est une **condition essentielle à la réussite du marché unique**.

La **compétitivité et la cohésion sont étroitement liées**. La cohésion a besoin de la compétitivité comme moteur de croissance, tandis que sans cohésion, la compétitivité ne permet pas de tirer parti de toutes les possibilités que l'UE a à offrir.

La politique de cohésion devrait rester **fondée sur ses principes clés, tels que la gestion partagée, la gouvernance multi-niveaux, le partenariat, ainsi qu'une approche fondée sur les personnes et les territoires, appliqués parallèlement aux principes de proportionnalité et de subsidiarité**.

Ces principes clés sont **essentiels pour associer comme il se doit les autorités nationales, régionales et locales et leurs parties prenantes à la programmation, à la mise en œuvre et à la gestion de la politique de cohésion**, qui devraient avoir lieu au plus près des citoyens européens et dans leur intérêt, rendant ainsi la mise en œuvre de la politique davantage axée sur les personnes, ascendante et efficace.

La politique de cohésion devrait rester **ouverte à toutes les régions**.



Conclusions du CAG du 28/03 sur le futur de la politique de cohésion

Tous les volets de la coopération territoriale européenne encouragent des liens régionaux plus étroits et une intégration plus forte entre les États membres et favorisent de relations positives entre l'UE et ses pays partenaires.

La politique de cohésion n'est pas un instrument de réaction aux crises, tout en reconnaissant sa capacité à répondre à des circonstances imprévues et inattendues qui pourraient compromettre la capacité de développement des régions.

Invite la Commission à veiller à ce que le **modèle de gouvernance de la politique de cohésion continue de respecter la répartition des compétences et le système de coordination entre les différents niveaux de gouvernement de chaque État** membre existants, ainsi que le rôle des autorités régionales et locales dans la conception, la programmation, la gestion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques

La politique de cohésion est une **politique d'investissement à long terme et qu'il est possible d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la politique de cohésion en mettant l'accent sur les résultats.**

La politique de cohésion pourrait **permettre d'engager des réformes en rapport avec des objectifs de la politique de cohésion qui sont conformes aux priorités de l'Union, tout en respectant les priorités des États membres.**

Les principes et objectifs clés de la politique de cohésion devraient être respectés lors de la définition des investissements et des réformes.



Conclusions du CAG du 28/03 sur le futur de la politique de cohésion

Invite la Commission à étudier les **possibilités d'une approche davantage axée sur la performance, sur la base des enseignements tirés du financement non lié aux coûts et des options simplifiées en matière de coûts**, ainsi que de l'expérience acquise dans le cadre des modèles existants.

En cas d'introduction d'une approche davantage axée sur la performance, il est nécessaire d'adopter une approche plus souple, y compris dans la programmation, et plus personnalisée, qui tienne compte de la spécificité des besoins et des défis territoriaux.

Poursuivre la simplification et la réduction de la charge administrative à tous les niveaux et à toutes les étapes de la programmation, de la mise en œuvre, du suivi, du contrôle et de l'audit.

Invite, dans le même temps, la Commission à **proposer des règles de mise en œuvre plus uniformes pour les fonds de la politique de cohésion, afin d'éviter la multiplication des fonds et de réduire la fragmentation du soutien.**

Souligne également l'importance que revêtent la **simplification et une plus grande cohérence des règles de l'UE en matière d'aides d'État** régissant les instruments de l'UE, y compris la politique de cohésion, ainsi que la simplification des procédures de passation de marchés publics, tout en assurant des conditions équitables et une concurrence loyale au sein du marché unique.

Nécessité de veiller à l'harmonisation et à la proportionnalité des contrôles et des audits, ainsi que d'étendre l'application du **principe d'audit unique**, tout en maintenant des normes élevées en matière de prévention de la fraude et de la corruption à tous les niveaux et de lutte contre ces phénomènes.

Recevoir les propositions pour le prochain paquet législatif relatif à la politique de cohésion le plus tôt possible en 2025, afin de permettre des négociations rapides et un lancement dans les meilleurs délais et sans heurts de sa mise en œuvre.

Position de Régions de France sur la future politique de cohésion

- ✓ **Importance majeure de la politique de cohésion dans le financement de l'investissement public et privé** ainsi que sa contribution à la réponse de l'UE au déficit d'investissement pointé par le rapport de Mario Draghi sur la compétitivité de l'Union.
- ✓ Nécessité de disposer d'une **politique de cohésion forte et ambitieuse** qui investit dans la recherche, l'industrie, la transition écologique, les énergies renouvelables, le numérique, la santé ainsi que l'éducation et la formation, tout en en mettant l'accent sur les secteurs stratégiques comme la recherche, l'innovation et les technologies d'avenir.
- ✓ Conserver un **cadre régional dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion** de la future politique de cohésion.
- ✓ **Refus catégorique**, sans pour autant s'opposer à une simplification, la mise en place d'un **plan national unique** (ou programme national unique) mais reconnaît la nécessité d'un cadre de coordination au niveau de chaque État.
- ✓ **Soutien d'une approche de la politique de cohésion basée sur la performance et les résultats** mais insiste sur le fait que les cibles et les jalons doivent impérativement être de nature régionale, liés aux compétences et prérogatives des Régions.



Position de Régions de France sur la future politique de cohésion

- ✓ Une véritable approche ascendante (bottom up) de la politique de cohésion doit se concrétiser **par un cadre stratégique national et des programmes régionaux de mise en œuvre résultant d'analyses et de priorités régionales** ; la **politique de cohésion** doit **conserver** ses **principes clés**, à savoir la subsidiarité, la proportionnalité, la gestion partagée, la gouvernance multi-niveaux, le partenariat et l'approche territorialisée.
- ✓ La **consolidation d'un cadre régional d'intervention est tout à fait compatible avec un référentiel commun au niveau national sous la forme d'un accord de partenariat coconstruit.**
- ✓ **Un Semestre européen profondément transformé** pourrait potentiellement établir un cadre global permettant d'orienter la programmation et la mise en œuvre de la politique de cohésion ; toutefois comme les deux processus ne sont pas cohérents (le Semestre européen est basé sur un cycle politique annuel dans un dialogue unilatéral État-Commission tandis que la politique de cohésion est basée sur une programmation pluriannuelle territorialisée avec une gouvernance à plusieurs niveaux et un partenariat multiple), une réforme significative du Semestre européen doit être entreprise en s'inscrivant, par exemple, dans une **approche stratégique pluriannuelle**, en englobant les initiatives et outils politiques de l'Union, **en renforçant la dimension territoriale dans les Rapports pays par l'association, et non la simple consultation, des collectivités régionales et locales.**
- ✓ Le **maintien d'une flexibilité au cours de la période de programmation est indispensable** afin de permettre la révision des cibles et des jalons pour tenir compte de l'évolution du contexte socio-économique régional et des besoins des territoires.



Position de Régions de France sur la future politique de cohésion

- ✓ Instauration d'une **relation de confiance** entre la Commission européenne et les autorités de gestion régionales est **indispensable pour simplifier la mise en œuvre et la gestion de la politique de cohésion devenue de plus en plus complexe au fur et à mesure des périodes de programmation** ; cette confiance permettra un réel allègement des procédures en matière notamment de contrôle des marchés publics au profit non seulement des autorités de gestion, des porteurs de projets, des bénéficiaires finaux des fonds de la cohésion mais aussi des autorités nationales et européennes.
- ✓ Les **mêmes méthodes de mise en œuvre devraient être appliquées aux différents programmes**, qu'ils soient en gestion directe ou partagée, afin de permettre à la politique de cohésion de participer pleinement à la réalisation des politiques de l'UE et de créer de véritables synergies.
- ✓ **Maintien de la coopération territoriale européenne dans ses différentes dimensions** : transfrontalière, transnationale, interrégionale et ultrapériphérique car elles sont nécessaires et parfaitement complémentaires ; à cet égard, le maintien du volet transnational est essentiel car ce niveau de coopération représente l'échelon pertinent pour répondre collectivement aux grands défis de ce début de 21ème siècle.
Pour atteindre pleinement ses objectifs, la coopération territoriale européenne doit **bénéficier de financements plus conséquents** et d'une flexibilité suffisante pour s'adapter à ses particularités.



Le projet d'avis d'Isabelle BOUDINEAU au Comité européen des Régions

**La politique de cohésion en tant que moteur essentiel
de la réalisation des objectifs et des réformes de l'UE —
Comment continuer de s'appuyer sur son approche
fondée sur la performance tout en respectant la décentralisation,
les partenariats et la gouvernance à plusieurs niveaux**

Sur saisine de la présidence polonaise

Vote à l'unanimité le 13 mars en Commission de la politique de cohésion territoriale et du budget de l'UE (COTER)

Vote attendu en plénière le 14 ou le 15 mai prochain



Introduction : idées forces

- ✓ Très **préoccupé par la proposition d'un plan unique par État**, qui lie ses réformes clés et les investissements; rappelle que pour être efficace et pertinent, un tel plan doit — de sa conception à sa négociation — impérativement se fonder sur les principes du partenariat et de la gouvernance à multinationaux, et placer ainsi les régions au cœur du système.
- ✓ Est convaincu, à l'instar du **rapport Letta** ou du **rapport du groupe de haut niveau sur la cohésion** que **des politiques territorialisées**, qui tiennent donc compte des spécificités locales, sont **essentielles pour renforcer la compétitivité, la durabilité, la productivité, l'inclusion sociale et la résilience de l'Europe dans son ensemble**.
- ✓ Réaffirme que **pour être conforme au principe de subsidiarité active**, il est fondamental de maintenir des programmes régionaux pour mettre en œuvre les fonds de la politique de cohésion; **l'approche locale permet en effet de mieux identifier les défis, les besoins, les possibilités et les objectifs propres à chaque territoire et aux politiques et initiatives européennes de gagner en efficacité et en durabilité**.
- ✓ Souligne que les **autorités de gestion régionales ou locales apportent une valeur ajoutée aux priorités européennes**, que ce soit **lorsqu'elles participent à la définition des objectifs politiques et à la fixation des indicateurs de performance**, assurent leur mise en œuvre, sélectionnent les projets sur la base de critères cohérents et partagés, garantissent la participation des acteurs locaux au partenariat et rapprochent ainsi la politique de cohésion des citoyens et des territoires. Les cantonner au simple rôle d'exécutant priverait l'Union de cette intelligence et de cette efficacité territoriale.
- ✓ Rappelle que la **politique de cohésion constitue le principal lien entre les citoyens et l'Europe, qu'elle est une «politique de communication» par le concret**.

La politique de cohésion, moteur essentiel de la réalisation des objectifs et des réformes de l'UE

- ✓ Nombreuses données probantes, tant quantitatives que qualitatives, démontrent que la politique de cohésion est performante. Les **études prouvent qu'elle est un moteur essentiel de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union en matière de compétitivité, de succès du marché unique, de réponse aux défis démographiques croissants tels que la dépopulation, de soutien aux transitions écologique et numérique, ou de prise en compte du processus d'élargissement.**
- ✓ Demeure convaincu que la **coopération territoriale européenne (CTE) constitue l'expression par excellence de la valeur ajoutée européenne et qu'il y a lieu de la renforcer.** Elle constitue l'un des outils les plus importants pour renforcer la citoyenneté européenne et le marché intérieur et pour lever les obstacles à la libre circulation.
- ✓ Note en outre que la **politique de cohésion affiche d'excellentes performances budgétaires, puisque les taux d'absorption atteignent en moyenne près de 100 % à la fin de chaque période de programmation.**
- ✓ Rappelle que la **concentration thématique garantit que cette politique sert ainsi les grands objectifs européens**, sachant que ce mécanisme permet de donner un élan aux priorités européennes sur tous les territoires qui bénéficient de l'effet de levier des aides européennes à l'investissement.



Afin d'améliorer encore les résultats de la politique de cohésion, il est nécessaire de moderniser le Semestre européen

- ✓ **Reconnaît que le Semestre européen pourrait être à même d'établir un cadre global qui permette d'orienter la programmation et la mise en œuvre de la politique de cohésion.**
- ✓ **Les autorités locales et régionales réalisent 54 à 58 % du volume total des investissements publics**, qui jouent un rôle majeur dans le développement des infrastructures et des services publics indispensables à la bonne mise en œuvre du programme européen.
- ✓ La législation et les programmes de la politique de cohésion font d'ores et déjà référence au Semestre européen, tandis que les rapports par pays renvoient à la programmation et à la mise en œuvre de cette politique.
- ✓ **Relève toutefois que ces deux processus ne sont pas cohérents l'un avec l'autre**, puisque le Semestre européen est un cycle politique annuel fondé sur le dialogue entre la Commission et les gouvernements nationaux, peu soucieux des spécificités territoriales, tandis que la politique de cohésion repose sur la programmation pluriannuelle, la gouvernance à multinationaux, la gestion partagée, le partenariat et l'approche territorialisée.

Propositions :

1. **Premièrement, il devrait s'inscrire dans une approche stratégique pluriannuelle**, et englober les initiatives et outils politiques actuels et futurs de l'Union,
2. **Deuxièmement, la dimension territoriale devrait être renforcée** dans les rapports par pays,
3. **Troisièmement, les collectivités locales et régionales devraient être associées** (et pas seulement consultées) à l'élaboration des rapports et recommandations par pays.



Renforcer l'approche fondée sur la performance pour consolider la réussite de la politique de cohésion, également en tirant les enseignements provenant d'autres instruments politiques

Première piste à explorer: renforcer le lien entre la politique de cohésion et les réformes?

- ✓ Si une politique modernisée de cohésion et de croissance devait s'assortir de liens renforcés entre les investissements et les réformes, il serait alors nécessaire de **garantir la participation des pouvoirs publics infranationaux** et de concevoir de manière appropriée les objectifs et les réformes à réaliser.
- ✓ La **politique de cohésion a déjà contribué à mettre en œuvre nombre des réformes** énoncées dans les plans nationaux de relance et de résilience (PNRR) et qu'il est donc possible à l'avenir de tirer parti de cette expérience .
- ✓ Rappelle que le système «paiements contre réformes» introduit par la FRR doit encore, aux dires notamment de la Cour des comptes européenne (CCE), démontrer sa pertinence ou sa durabilité. Si ce système devait s'appliquer à la cohésion, il devrait exclure du champ des réformes celles qui sont dépourvues de lien avec les compétences des autorités infranationales et la nature des investissements que celles-ci réalisent. Il convient en effet **d'éviter le piège déjà rencontré avec les conditions favorisantes qui pénalisent des programmes volontaristes des régions** au prétexte que les États membres répondent insuffisamment aux obligations et objectifs européens.



Renforcer l'approche fondée sur la performance pour consolider la réussite de la politique de cohésion, également en tirant les enseignements provenant d'autres instruments politiques

Deuxième domaine à explorer: introduire un système de paiements par résultats?

- ✓ Accueille favorablement les pistes de réflexion en vue d'introduire plus largement un système de «paiements par résultats» selon lequel les paiements sont établis sur la base de jalons, représentant une étape de mise en œuvre qualitative, et de cibles, représentant une étape de mise en œuvre quantitative (comme les indicateurs).
- ✓ Considère les avantages que peut présenter un tel système, notamment la simplification, la réduction de la bureaucratie et un moindre recours à des calculs complexes pour mettre davantage l'accent sur les objectifs politiques, la qualité des projets et les résultats. **Il convient de s'assurer, par la voie de la réglementation, que cette simplification intervienne également à l'échelon des bénéficiaires finals.** En effet, ceux-ci mènent à bien les opérations qui détermineront la réalisation des objectifs et des cibles.
- ✓ Souligne que les **règles en vigueur contiennent déjà des éléments** qui permettraient d'éclairer le débat sur un possible futur système «paiements sur les résultats», **notamment l'existence d'un ensemble bien développé et largement éprouvé d'indicateurs de suivi et de résultat (définition, calcul de cibles/valeurs intermédiaires et finales, etc.);** attire également l'attention sur les possibilités d'utiliser dans le cadre actuel de la politique de cohésion des méthodes de FNLC et d'OCS, tout en reconnaissant que ce système présente également des inconvénients.



Renforcer l'approche fondée sur la performance pour consolider la réussite de la politique de cohésion, également en tirant les enseignements provenant d'autres instruments politiques

Deuxième domaine à explorer: introduire un système de paiements par résultats?

- ✓ Rappelle que les informations disponibles laissent à penser que le **recours limité au FNLC s'explique par le fait qu'il est méconnu et par la crainte de doubles audits.**
- ✓ **Seule une approche territorialisée**, fondée sur les principes de la gouvernance à multinationaux et du partenariat, peut **garantir que les jalons et les cibles soient établis en fonction du contexte territorial et soient donc pertinents et adaptés dans le temps.**
- ✓ Estime que la condition de **réussite de cette approche fondée sur les résultats passe par un cadre réglementaire commun aux Fonds européens, y compris le FEADER** (ou tout autre futur fonds rural), dans un recueil de règles uniques au format similaire à celui du règlement portant dispositions communes pour la période 2014-2020.
- ✓ Souhaite que soient appliquées des **méthodes de mise en œuvre communes aux différents programmes, qu'ils soient en gestion directe ou partagée**, afin de permettre à la politique de cohésion de participer pleinement à la réalisation des politiques de l'Union européenne et de créer de véritables synergies.
- ✓ Précise que la généralisation du modèle FNLC nécessitera d'établir une **véritable relation de confiance entre les autorités de gestion, la Commission et la CCE**, donc de veiller à ce que le système de contrôle soit proportionnel au niveau de risque et à la taille des opérations, et qu'il évite tout double audit; souligne **toute l'attention qu'il convient de porter à l'acculturation et à l'accompagnement des bénéficiaires et des différentes autorités à ce changement de modèle.**

Dans ce contexte, **pour conforter la réussite de la politique de cohésion**, il est nécessaire de **moderniser le système de gestion budgétaire** entre la Commission et les autorités de gestion, y compris en tirant des enseignements des autres instruments politiques.

Demande dès lors de prévoir un **taux de préfinancement plus élevé** pour la politique de cohésion; actuellement fixé à 0,5 % par an, il serait **porté à 13 % et ainsi aligné sur ceux d'autres programmes de l'Union**. Ceci permettrait de **lisser les paiements, d'apporter une régularité de réalisation du CFP et de maximiser l'effet de levier**.

Enfin, la future politique de cohésion **doit être mise en œuvre sur la base d'une subsidiarité active, dans le respect des principes de décentralisation, de gouvernance à multiniveaux et de partenariat :**

- souligne que la pleine application **du principe de partenariat** nécessite une mise en œuvre concomitante et tridimensionnelle, au niveau **horizontal (partenaires d'un programme)**, au **niveau vertical (gouvernance à plusieurs niveaux)** et **entre tous les programmes de l'Union** intervenant sur le même territoire
- précise qu'il s'impose de **faire participer activement les partenaires dès les différentes étapes de l'élaboration des programmes** (identification des besoins, des domaines prioritaires ou encore des dotations financières), **au cours de leur mise en œuvre, ainsi que durant leur suivi**, par exemple en les faisant entrer dans le comité de suivi au niveau territorial approprié, pour discuter de la préparation des appels à propositions, des rapports d'avancement ou encore de l'évaluation des programmes



Temps d'échanges et de questions

Consultations de la Commission européenne :

Participez à l'élaboration du prochain budget à long terme de l'UE - Commission européenne

